

Paris, le 20/09/2024,

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPSENS ACTIONS ISR PME-ETI** », nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR** » (Part « R »), gérés par Sienna Gestion.

A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée au fonds maître « **SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR** », impactant votre FCPE :

- **Evolution du tableau des frais du fonds maître :**

- La rubrique « Frais administratifs externes à la société de gestion » du tableau des frais est nouvellement dénommée « **Frais de fonctionnement et autres services** ». Ces frais comprennent notamment les frais dépositaire, de gestion administrative et comptable, du commissaire aux comptes, etc...
Cela n'a aucune incidence sur les frais prélevés.
- Les frais de gestion indirects à 0,10 % TTC maximum l'an évoluent à « **Non significatifs** » compte tenu de l'investissement en parts ou actions d'OPC limité à 10 % de l'actif net.

Par ailleurs, nous vous informons également des autres modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Remplacement de la part « R » par la part « FS-C » du fonds maître :**

Votre Fonds, jusqu'à présent nourricier de la part « R » (code ISIN : FR0007059886) du fonds maître « **SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR** », **deviendra désormais nourricier de la part « FS-C »** (code ISIN : **FR0013306438**) du fonds maître. Cette part « FS-C » est réservée aux investissements des fonds gérés par Sienna Gestion.

Ce changement de part est sans impact sur le niveau global des frais de gestion de votre Fonds.

- **Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :**

Nous vous rappelons qu'un mécanisme de plafonnement des rachats a été mis en place sur le fonds maître « **SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR** » permettant, en cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, d'étaler sur plusieurs valeurs liquidatives l'exécution des ordres de rachat des porteurs centralisés à une même date dès lors que ces ordres dépassent un seuil de 5 % de l'actif net du Fonds (rachats nets de souscriptions sur la base du dernier actif net connu).

Ce mécanisme pourra être déclenché, sur décision de Sienna Gestion, dès lors que les conditions de liquidités du fonds maître ne permettent pas d'exécuter les ordres de rachat des porteurs sur une même valeur liquidative.

En tant que fonds nourricier, votre FCPE sera impacté en cas de déclenchement du plafonnement des rachats sur son fonds maître.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'Instruction AMF 2017-05, nous vous informons que le règlement de votre FCPE nourricier sera complété des précisions suivantes :

« En cas de décision de la Société de Gestion d'activer le dispositif de plafonnement des rachats sur le fonds maître, le Fonds nourricier pourra, également sur décision de sa Société de Gestion, décider de plafonner les rachats. Dans ce cas, le Fonds nourricier exécute au moins la part des ordres de rachat correspondant à celle exécutée par le fonds maître ».

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 25/09/2024 (à l'exception de l'évolution du tableau des frais du fonds maître, effective depuis le 29/05/2024), date de mise à jour du Document d'Informations Clés et du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la (les) date(s) de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com